

BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

DOSSIER DE RATIFICATION

**FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'URGENCE DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE (PUDTR)**

FINANCEMENT

**L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (IDA)
L'ETAT DU BURKINA FASO**

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES
ACCORDS DE FINANCEMENT ADDITIONNEL
RELATIF AU DON N°E100-BF ET AU CREDIT
N°7181-BF CONCLUS LE 30 JUIN 2022 ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LA
MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'URGENCE DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE
RESILIENCE (PUDTR).

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, l'agriculture est caractérisée principalement par une agriculture de subsistance et de type pluvial (plus de 75% de la production résulte de la campagne humide). Elle est donc lourdement influencée par les effets des changements climatiques comme les cycles de sécheresse et les inondations. Ce système agricole est pratiqué par environ 1,3 millions d'exploitations familiales disposant d'une superficie moyenne de 3 à 6 ha par exploitation.

Cependant, l'analyse de la vulnérabilité climatique au Burkina Faso, montre que l'agriculture, l'élevage et le secteur eau, étroitement liés et représentant les plus durement touchés par les changements climatiques, sont les plus vulnérables. Les conséquences du changement climatique sur le secteur sont entre autres la baisse des rendements agricoles, la mortalité du cheptel survenant au rythme des chocs et la baisse des revenus.

En plus des changements climatiques, le contexte national est aussi marqué par la situation sécuritaire et sanitaire avec des conséquences sur l'accès à l'alimentation. En effet, la situation sur le plan sécuritaire s'est considérablement détériorée en raison d'une recrudescence des attaques violentes perpétrées par les terroristes et des groupes criminels dans les régions frontalières avec un déplacement massif de population et des pertes en vie humaine.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est aggravée du fait des effets combinés de la pandémie à COVID-19 et des conflits dans certaines zones du pays. Selon les résultats du « Cadre harmonisé » (octobre à décembre 2021), plus de 1,65 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 à 5) soit 8% de la population totale, contre environ 480 000 en 2016, soit environ 3% de la population.

Cette situation commande de mettre en œuvre des actions stratégiques pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages les plus affectés par le phénomène. C'est pour ce faire que le 10 janvier 2022, le Gouvernement du Burkina Faso (GoBF) a demandé l'appui de la Banque mondiale pour aider à faire face à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Pour faciliter la mise en route de cet appui à travers un Projet, il a été décidé de le concevoir comme un financement additionnel (FA) au Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR). Le financement additionnel répond à la demande du Gouvernement de soutenir les populations touchées par la crise en situation d'insécurité alimentaire. En plus de répondre à l'exigence de déclenchement de la Fenêtre d'intervention en cas de crise, le Gouvernement a exprimé le désir de fournir un soutien vital aux communautés et aux zones touchées par la crise de la sécurité alimentaire et de s'attaquer simultanément aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans ces communautés et zones. Le FA offre l'occasion d'intensifier les investissements pour atténuer les impacts de plus en plus graves du changement climatique ; et s'attaquer à certains impacts des conflits liés à la sécurité alimentaire. Il aidera également à assurer un accès immédiat à la nourriture, une production alimentaire soutenue et à préserver les systèmes alimentaires, ouvrant la voie à un rétablissement rapide et durable.

Le présent financement, dont la signature de l'accord est intervenue le 30 juin 2022, vise principalement à améliorer la sécurité alimentaire dans les régions les plus exposées aux crises alimentaires et humanitaires du fait des effets combinés des crises sécuritaires et sanitaires et des contraintes structurelles desdites localités.

1- OBJECTIFS, ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET

1.1- Objectif Global

L'objectif de développement du projet est « *d'améliorer l'accès inclusif des communautés, y compris les personnes déplacées, aux infrastructures essentielles et aux services sociaux essentiels et à l'alimentation* ».

1.2- Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

La zone d'intervention actuelle comprend les 20 communes (districts) prioritaires dans les zones touchées par les crises sécuritaire et alimentaire des régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est.

Les bénéficiaires sont les populations en situation d'insécurité alimentaire (y compris les personnes déplacées) de ces localités.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1. Composantes du projet

Le projet dont la date de clôture est prévue le 31 décembre 2025, sera exécuté par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement sur une durée de 5 ans et comprendra cinq (05) composantes structurées ainsi qu'il suit :

Composante 1 : amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Cette composante vise à mettre à la disposition des populations bénéficiaires, des services sociaux de base à travers la réalisation d'infrastructures et le renforcement des capacités. Aussi, la composante contribuera à la prévention et à la gestion des violences basées sur le genre (VBG) dans la zone cible.

Composante 2 : amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine. Elle vise à faciliter (i) la connectivité physique des communes par l'amélioration de la plateforme infrastructurelle ; (ii) la connectivité virtuelle par l'installation de la fibre optique et ; (iii) le renforcement de la résilience urbaine à travers la réalisation de travaux à haute intensité de main d'œuvre, l'éclairage public, la construction d'espaces publics, etc.

Composante 3 : relance économique communautaire et autonomisation. La composante vise à mettre à la disposition des populations des zones cibles, des infrastructures marchandes et productives et des actions de renforcement de capacités pour le développement d'activités génératrices de revenus.

Composante 4 : appui opérationnel. Cette composante vise à accompagner l'engagement citoyen et le renforcement de la présence de l'État et, assurer la gestion du Projet.

Composante 5 : Intervention d'urgence conditionnelle. Elle permettra d'améliorer la capacité de réaction du Gouvernement en cas d'urgence.

2.2- Résultats attendus

La mise en œuvre du PUDTR contribuera à :

- les effets de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont réduits ;
- le secteur de production agro-sylvo-pastoral est transformé ;
- les conditions de vie des ménages des populations y compris les déplacés internes des 20 communes prioritaires des zones d'intervention du projet sont améliorées;
- les services socio-économiques de base par la construction/réhabilitation d'infrastructures sont améliorés;
- les moyens de subsistances des populations y compris les Personnes Déplacées Internes à travers le petit commerce et aussi les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) sont renforcés.

3- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du projet

Le coût du financement additionnel du Projet est de **123 millions USD** soit environ **73,8 milliards de FCFA**. Il est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) pour un financement additionnel au Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience.

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement sont les suivantes :

Accord de Crédit N°7181-BF	
Montant du crédit (1USD = 600 FCFA)	61,5 millions USD, équivalent à 58,3 millions EUR, soit environ 36,9 milliards de FCFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date limite d'entrée en vigueur	27 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Commission de service	0,75% soit ¾ de 1% du montant retiré du crédit
Date de clôture	31 décembre 2025
Accord de Don N°TF0B6352	
Montant du Don (1 USD=600 FCFA)	123 millions USD soit environ 73,8 milliards FCFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date d'entrée en vigueur	27 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 décembre 2024

CONCLUSION

A terme, le présent financement contribuera à soutenir les efforts du Gouvernement dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral et l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural. Il permettra particulièrement d'améliorer les services socio-économiques de base par la construction/réhabilitation d'infrastructures, de renforcer les moyens de subsistances des populations y compris les Personnes Déplacées Internes à travers le petit commerce et aussi les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI).



Le Ministre de l'Economie, des
Finances et de la Prospective

Seglaro Abel SOME

Chevalier de l'Ordre National